

Voyager en Sardaigne depuis Bonifacio

Depuis le 24 mai, tous les voyageurs doivent remplir un formulaire de localisation depuis le portail en ligne de [Passenger Locator Form digitali – dPLF](#). Le formulaire papier ([modèle téléchargeable en PDF](#)) ne devra être utilisé qu'en cas de difficulté technique.

L'obligation de dépistage dépend du pays de provenance ou de résidence dans les 14 jours qui précèdent le voyage en Italie (et non de la nationalité du voyageur).

Les voyageurs entrant en Italie en provenance de France ([liste dite « Elenco C » consultable en ligne](#)) doivent être munis :

– Soit du résultat d'un **test PCR de moins de 72 heures** avant le déplacement ou d'un **test antigénique de moins de 48 heures**. **Les autotests ne sont pas acceptés pour voyager.**

– Soit d'un **justificatif de son statut vaccinal**. **Qu'est-ce qu'un schéma vaccinal complet ?**

- 14 jours révolus après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 14 jours révolus après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant déjà contracté le COVID (1 seule injection).
- 28 jours révolus après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson/Janssen).

– Soit présenter un **certificat de guérison** (ce certificat est valable au maximum 180 jours après le premier test positif).

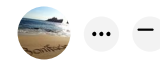
Voyageurs exemptés de test :

- Séjour ne dépassant pas 120 heures pour des besoins prouvés de travail, de santé ou d'urgence absolue ;
- Transit, par des moyens privés, sur le territoire italien pour une période n'excédant pas 36 heures ;
- Travailleurs frontaliers entrant et sortant du territoire national pour des raisons de travail avérées et pour le retour consécutif à leur résidence, leur logement ou leur séjour ;
- Personnel des entreprises et des institutions ayant leur siège social ou secondaire en Italie pour les déplacements à l'étranger pour des exigences de travail avérées ne dépassant pas 120 heures ;
- Élèves et étudiants suivant un programme d'études dans un État autre que leur État de résidence, d'habitation ou de séjour, dans lequel ils retournent chaque jour ou au moins une fois par semaine ;
- Équipage des moyens de transport ;
- Voyageurs vaccinés (14 jours après dernière injection) ;
- Les enfants de moins de 6 ans.

Important : les exemptions listées ci-dessus ne valent que pour l'Italie. En France après un séjour en Italie, il convient de se conformer à la [réglementation en vigueur en France](#).

L'ambassade de France en Italie tient à jour [une foire aux questions](#) les plus récentes sur son site internet.

Pour une arrivée d'un autre pays : les conditions d'entrée en Italie sont



Discuter avec Bonifacio Tourism..

Bonjour ! Que pouvons-nous faire pour vous ?

[Connectez-vous à Messenger](#)

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de Cookies. [En savoir plus](#)

OK, J'ACCEPTÉ

